



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **12**
- Présents : **10**

- Excusés : François VILLIEN, pouvoir à D. PERRIN
Jean-Michel MURER, pouvoir à M. GILES

- Secrétaire de séance : Denis PERRIN
- Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 10

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2019.**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

I. PROJET EOLIEN

Denis PERRIN, 1^{er} adjoint, fait le compte-rendu de la réunion publique du 12 juin, et de la permanence du 15 juin.

Il indique que des comptes rendus ont été publiés dans la presse régionale, et que le diaporama présenté lors de la réunion publique a été mis en ligne sur le site de la commune de Puy-Saint-Martin.

- **1.1 Compte rendu de la réunion publique du 12 juin**

Intervenants :

- CCVD : Jean SERRET, Président, Jean-Marc BOUVIER, Vice-Président
- Commune de Puy-Saint-Martin : Michel GILES, Maire
- Fonds OSER ENR : Martin CLOCHON, Responsable Projets et Investissements
- Bellane Energie : Olivier CONSTANT, Président
- Bureau d'Etudes ETD : Mathilde MATRAS
- Médiatrice : Corinne BOURGERY

40 à 50 personnes ont assisté à cette réunion.

La communauté de communes a présenté sa démarche TEPOS. La mairie de Puy-Saint-Martin a rappelé la genèse du projet avec le souhait de le traiter à l'échelle territoriale et d'en conserver la maîtrise. Le Bureau d'Etudes (BE) ETD a présenté le pré-diagnostic fait avec le BE EGREGA en 2017 pour le compte de la communauté de communes. La société Bellane Energie a présenté le projet et la CCVD le montage public/privé/citoyen. Le BE ETD a clos la présentation en présentant des photomontages caractérisant de manière synthétique l'impact du projet dans le périmètre rapproché et semi éloigné.

Suite à cette présentation de 30 minutes, la médiatrice a géré la séance de questions - réponses durant une heure. Cette séance s'est passé dans le calme, chacun s'efforçant d'écouter l'autre.

On a pu noter davantage d'interventions s'opposant au projet que d'interventions en sa faveur.

Les problématiques soulevées concernaient principalement :

Le bruit

- Des craintes sont exprimées au sujet de l'impact sonore : *il a été répondu que l'étude acoustique est l'un des volets les plus importants de l'étude d'impact confiée à un professionnel et regardée de près par les services instructeurs. Les résultats de l'étude acoustique seront communiqués.*
- Le bruit des éoliennes existantes gêne certains habitants du secteur Nord. Peut-on changer les pales ? *Pas pour le moment, mais celles du projet seront équipées de peignes et donc moins bruyantes.*

L'impact paysager

- Désapprobation de l'insertion de ce projet dans le paysage local : *la paysagiste du bureau d'étude ETD a répondu que le projet s'inscrit dans une zone préférentielle du Schéma Régional Eolien (certes annulé depuis mais qui reste une base de travail), que le projet va vers une densification des zones d'implantation et évite ainsi le mitage du paysage et qu'enfin la problématique Grand Paysage et notamment la préservation de l'identité visuelle du massif de Rochecolombe à Saôu n'était absolument pas remise en question. C'est d'ailleurs une des raisons qui avait conduit la communauté de communes à valider le site en 2017 sur les recommandations du bureau d'étude ETD.*

- Crainte d'une visibilité forte depuis les quartiers Chauve / Chantebise : *Des photomontages ont été exposés à titre d'exemple, d'autres suivront.*
- Est-il possible de minimiser l'impact visuel en évitant une implantation en crête ? *L'implantation finale sera envisagée en fonction du résultat des études.*

Les aspects financiers

- Les habitants doivent-ils se résoudre à devoir subir le bruit des éoliennes pour remplir les poches du développeur ? *Le projet est construit à 50% public / 50% privé, justement pour permettre des retombées économiques pour les collectivités.*

La communication

- Demande de faire un Referendum d'initiative citoyenne (futur habitant potentiel) : *les citoyens pourront s'exprimer sur le projet définitif, notamment lors de l'enquête publique.*
- Pourquoi la réunion publique a-t-elle lieu à Eurre (siège CCVD) et non à Puy-Saint-Martin ? *Il s'agit d'un projet intercommunal, qui ne concerne pas uniquement Puy-Saint-Martin. La CCVD dispose d'une salle adaptée aux réunions publiques. Une permanence publique est organisée en mairie de Puy-Saint-Martin samedi 15. D'autres réunions publiques seront organisées en fonction de l'avancement du projet. Elles pourront se tenir à Puy-Saint-Martin.*

Le patrimoine immobilier

- Certaines études indiquent une dépréciation de 20% du patrimoine immobilier. *D'autres études indiquent qu'il n'y a pas d'incidences.*

L'inutilité présumée de l'énergie éolienne

- Le bilan carbone des éoliennes est remis en question. La CCVD devrait plutôt investir dans des pompes à chaleur. *L'un n'empêche pas l'autre. Rappel des objectifs de la CCVD en terme de TEPOS (100% en 2040)*

D'autres interventions favorables voire très favorables au projet ont permis d'apporter au public des points de vue contradictoires :

- Soutien total au projet, qui va rapporter des revenus aux collectivités sur le long terme.
- Aujourd'hui l'énergie représente un lourd déficit sur le territoire (-58M€ en 2015).
- Le projet éolien aura des retombes économiques.
- Besoin de diversifier le mix énergétique, aussi au niveau local.

• 1.2 Compte rendu de la permanence du 15 juin

Personnes présentes : Jean-Marc BOUVIER, vice-président de la CCVD, Magalie VIEUX-MELCHIOR, directrice du pôle environnement de la CCVD, Michel GILES, maire, Denis PERRIN, 1^{er} adjoint, Olivier CONSTANT, Bellane Energie.

Une trentaine de personnes qui, selon les cas :

- Venaient confirmer leur opposition au projet
- Apportaient leur soutien au projet
- Etait simplement en quête d'informations

Documents mis à la disposition du public :

- Copie du diaporama présenté à la réunion publique du 12 juin
- Photomontages réalisés depuis l'ensemble des communes riveraines du projet

Parmi les questions posées :

- Pourquoi la commune de La Répara- Auriplès a-t-elle abandonné le projet ?
- Quelles seront les retombées fiscales pour la commune ?
- Quel impact sur le changement d'EPCI ?
- Comment se fera le raccordement électrique ?
- Quel sera l'impact paysager du déboisement ?
- Quel sera le lieu précis d'implantation
- Quelles conséquences pour la faune, l'avifaune ?
- A quel stade en est le projet ?
- Quels impacts sur la santé des habitants ?

Une nouvelle lettre ouverte a été remise au maire.

- **1.3 Position des élus.**

A la suite de ces comptes rendus, les membres du conseil municipal souhaitent rappeler qu'ils n'ont jamais souhaité faire du tort à leurs concitoyens. S'ils se sont engagés dans ce projet, c'est bien parce qu'ils sont convaincus qu'il n'entraînera pas de nuisances significatives pour les habitants.

Ils attendent le résultat des études d'impact pour objectiver les inconvénients éventuels de ces installations et souhaitent en conséquence qu'on arrête de leur envoyer régulièrement des messages ou lettres ouvertes péremptoires qui rendent le dialogue difficile.

II. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE :

Intercommunalité

- **CCVD : C/R du Conseil Communautaire du 28 mai 2019**
Présentation du nouveau site Internet de l'OT, Projet éolien de Puy-Saint-Martin, Rapport d'activités.
- **CCVD : C/R du Bureau Communautaire du 4 juin 2019**
Parc de Champgrand à Loriol : Promesse de vente de 18 ha à ITM

Urbanisme

- **Dossiers et demandes en cours**
2 CUA, 2 Déclarations Préalables, 1 Permis d'aménager, 6 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
- **Projet de création d'un pôle Sport et Culture**
Le haras de Saumelongue a informé la mairie d'un projet de création d'un pôle Sport et Culture (Camping à la ferme, centre équestre, centre culturel : salon de thé, bibliothèque, restauration).
Ce projet nécessitera une révision du PLU qui ne sera possible que dans le cadre du SCOT, et du PLUI.
Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet, et se dit prêt à le soutenir. La demande sera transmise au Président du SCOT et au PLUI.

Personnel

- **Prolongation et modification du contrat de la secrétaire de mairie**
Le contrat de Marine FREMION avait été établi pour 3 mois, sur les conseils du centre de gestion. Pour pouvoir lui signer un contrat de stagiaire (durée 1 an avant titularisation), il faut re-publier son poste pendant une durée de 2 mois. D'autre part, les 28h hebdomadaires de son contrat actuel ne sont pas suffisantes.
Proposition : contrat de 2 mois à 30h / semaine : ***Délibération adoptée à l'unanimité***
- **Recrutement d'un agent contractuel de remplacement (agent d'entretien)**
Evelyne GROS ne souhaite pas continuer à assurer ses 3h hebdomadaires de ménage (mairie, salle des fêtes, ...). D'autre part, Véronique CAVAGNE figure sur la liste d'attente du dernier recrutement d'un agent de ménage.
Proposition : recrutement de véronique CAVAGNE à compter du 1^{er} août pour 5h / semaine pour le ménage et la gestion (inventaire) de la salle des fêtes et préfas, et le ménage d'été du CLSH, pour une durée d'un an (disponibilité de Rose-Marie) : ***Délibération adoptée à l'unanimité***

Administration générale

- **Renouvellement du contrat de photocopieurs**
Un nouveau copieur sera installé à la mairie. Le copieur actuel sera installé dans le couloir et fonctionnera en N & B pour les associations. L'ancien copieur du couloir sera enlevé et dépollué gratuitement.
Les contrats de l'école et de la médiathèque sont inchangés.
Le coût pour 2019 était de 3 987 HT. Le coût estimé (à consommation constante) pour 2020 est de 3 700 HT.
- **Changement du standard téléphonique**
Le standard téléphonique actuel de la mairie ne correspond plus aux normes en vigueur et doit être renouvelé. Une nouvelle installation sera mise en place par l'entreprise TOPOCAD (1.203 €). L'agencement du secrétariat sera revu à cette occasion.

III. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Vie scolaire

- **C/R Conseil d'école du 11 juin**
Budget alloué pour l'année scolaire 2019/2020 : le montant de la subvention fourniture scolaire passe de 45€ à 50€ par élève. Un versement exceptionnel de 800 € a été accordé par la municipalité de Roynac pour permettre de financer la sortie scolaire au Château des Roure.
Les tables de ping-pong seront prêtées par l'AAR de PSM. La table prochainement installée dans la cour de l'école sera offerte par le comité des fêtes de Roynac.
Les effectifs connus pour la prochaine rentrée, sont les suivants :
PS : 12 (5 inscrits à ce jour), MS : 14, GS : 12, CP : 16, CE1 : 9, CE2 : 10, CM1 : 15, CM2 : 15
Les élèves de CP devraient être répartis sur les 2 communes afin de respecter l'équilibre des classes.
Le principal critère retenu est le lieu de résidence.
Les enfants de 2 ans pourraient être admis à l'école en fonction du nombre d'inscriptions en PS et MS.

- **C/R du Conseil de RPI du 17 juin**
 - **Périscolaire de Roynac**
Les inscriptions se feront courant Août sur le site internet de Montélimar Agglo. Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, les inscriptions peuvent se faire dès la rentrée auprès de la directrice sous réserve des places disponibles.
Le créneau d'aide aux leçons terminera maintenant à 17h30 au lieu de 17h00.
 - **Périscolaire de Puy-Saint-Martin**
Les inscriptions pour la rentrée pourront se faire via le site internet de la mairie à partir de la mi-août. Une permanence sera tenue en mairie aux horaires d'ouverture, la dernière semaine d'août.
Les enfants scolarisés à Puy-Saint-Martin qui souhaitent participer à l'accueil du matin à Roynac doivent penser à faire leur inscription sur le site de l'Agglo.
 - **Fête des écoles**
Le bilan est positif malgré la crainte de la pluie. Il est noté et apprécié le travail des enfants, des enseignants et de l'intervenante de musique pour fournir un spectacle musical de qualité. Il a été apprécié que tout ait lieu le même jour et au même endroit, l'expérience sera à renouveler.
Les parents qui s'investissent sont peu nombreux et toujours les mêmes.

- **Remise des calculettes aux élèves de CM2**
Elle aura lieu à Roynac le 1^{er} juillet à 18h30.

IV. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- **Traverse du village : début de l'étude**
Le bureau d'études GC PAYSAGE (Gilbert CORDEIL) d'Allex a commencé ses travaux, et devrait être en mesure de proposer des orientations d'aménagement en septembre, pour un rendu final de ses travaux en décembre. Des appareils de comptage ont été installés dans quelques points stratégiques du village pour analyser les flux de circulation.
La première réunion du groupe de travail aura lieu avec le cabinet, mardi 16 juillet à 10h en mairie.
Les Puy-Saint-Martinois qui souhaitent participer à cette étude sont invités à cette réunion.

- **Travaux à prévoir**
Petits travaux à prévoir à l'école et à l'école de musique, réparations à prévoir à la STEP.

Cadre de vie

- **Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Cruas - Meysse**
Le périmètre de protection autour de la centrale nucléaire de Cruas a été étendu de 10 à 20 km. Puy-Saint-Martin fait maintenant partie de celui-ci. Les habitants vont recevoir dans leur boîte aux lettres un courrier les informant de la démarche à suivre pour aller retirer les comprimés d'iode en pharmacie. Des réunions publiques seront organisées en septembre octobre.

- **Visite de la commission Embellissement**
La Commission départementale « embellissement et cadre de vie » nous a proposé un accompagnement à la valorisation paysagère et végétale de notre commune. et nous rendra visite le Jeudi 4 juillet à 11H15 pour évoquer l'aménagement de l'aire de La Tranchée. Le CAUE sera également convié au rendez-vous, pour faire le lien avec l'aménagement de la traverse du village.

Culture

- Ecole de musique

Sur proposition de Patrick CISTERNE, directeur de l'école de musique André Borne, les tarifs ci-dessous sont adoptés à l'unanimité pour la saison 2019/2020 :

COURS	INSTRUMENTS	Durée	De Puy-Saint-Martin	Hors Puy-Saint-Martin
INDIVIDUELS	Basse – Batterie – Chant – Clarinette – Flûte à bec Flûte traversière – Guitare – MAO – Piano Saxo – Théorie alternative	20 min.	□ 350 €	□ 380 €
		30 min.	□ 495 €	□ 525 €
COLLECTIFS	Cours duo	- 2 élèves	40 min.	□ 330 € □ 340 €
	Eveil Musical	- 5 à 6 élèves	30 min.	□ 100 € □ 120 €
		- 6 élèves et +		□ 80 € □ 100 €
	Jeux de Rythme et Jeux de Sons	- 4 élèves et +	45 min.	□ 160 € □ 180 €
Ateliers – Formation musicale	- 4 élèves	60 min.	□ 255 € □ 280 €	
FORFAITS	Cours instrumental individuel 20 min + Atelier (ou formation musicale) 60 min. 4 élèves minimum -		□ 550 €	□ 575 €
	Cours instrumental individuel 20 min + Théorie alternative collective 30 min 2 élèves minimum ou Initiation musicale par l'oralité 60 min. (Jeux de rythmes et jeux de sons) 4 élèves minimum		□ 550 €	□ 575 €

La fête de l'école de musique aura lieu le 22 juin à 14h30. Samuel EDOUIN représentera la municipalité.

- Jazz au village

Vendredi 28 juin concert à 21 heures dans le parc avec le groupe **Naïma 4tet**. Entrée 10 € - gratuit pour les - de 15 ans : billetterie sur place.

Restauration à partir de 19 H : **MOULES – FRITES + TARTE AUX POMMES = 12 €**

- Fulgurances le 14 juillet

Dimanche 14 juillet à 18h00 dans le parc Adèle Clément : Fulgurance 2019 avec la Cie La Folle Allure - tout public – 50 mn.

L'avant spectacle sera assuré par une association de Puy : EQUI-BAILA (spectacle équestre), nom du spectacle: la valise d'Adèle.

V. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

Vie associative

- Projet de jardins partagés

Une nouvelle association envisage d'organiser des jardins partagés et sollicite la mairie pour la mise à disposition d'un terrain communal. Le conseil municipal décide de soutenir cette initiative et propose de mettre à la disposition de l'association le terrain dit de St Jean.

- Semaine cyclo

La 40^{ème} édition de la semaine cyclo se déroulera du 14 au 20 juillet. A cette occasion, la mairie offrira un apéritif aux organisateurs et participants lundi 15 juillet à 19h au champ de mars (sur les jeux de boules).

Communication

– **Plan de communication municipal**

La communication en période de réserve pré-électorale est assez encadrée. Les réunions publiques sont possibles, surtout si elles font partie d'un plan de communication habituel ou annoncé. Il est donc proposé de planifier les réunions publiques qui nous semblent nécessaires :

- **Réunion publique annuelle** : Présentation de l'étude d'aménagement du Chastelas, de l'étude sur la traverse du village, projet éolien, lotissement « Le Sud », ...
La date retenue est le vendredi 15 novembre à 18h30.
- **Projet éolien** : en fonction de l'avancement du projet, une réunion publique pourra être organisée.

VI. FINANCES ET ENERGIE

– **Subvention à l'association « L'Amicale Laïque »**

Suite à la demande et au dossier déposés par l'association « L'Amicale Laïque », qui gère la cantine scolaire, le conseil délibère et décide à l'unanimité d'accorder une subvention à l'association de 2.500 €.

VII. QUESTIONS DIVERSES

– **Epicerie ambulante**

L'épicerie nomade « Stras ta route » sera présente à partir du 29 juin, les samedis des semaines paires au champ de Mars de 15h à 16h30 : Produits alimentaires en vrac, produits d'hygiène, d'entretien

– **Demande d'emplacement d'un maraicher au Champ de Mars**

Les maraîchers du marché estival souhaitent pouvoir bénéficier -hors marché estival- d'un emplacement pérenne sous le lampadaire, face au restaurant du Champ de Mars. Le conseil donne un avis favorable à leur demande.

– **Questions du public**

- **Projet éolien** : une personne du public regrette le manque de communication, notamment à l'occasion de la remise des courriers aux riverains, l'absence d'empathie avec les opposants, la légèreté des réponses faites aux arguments des opposants, et considère que le projet est ficelé.
- **Marché estival** : Le Président de PSMi invite les élus à l'apéritif organisé avec les commerçants lors du 1^{er} marché estival, lundi 24 juin.

La séance est levée à 20 h 00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 25 juillet à 18h30
--